POINT D'ACCÈS AUX DROITS - DROITS D'URGENCE - PARIS

Thématique : Accès aux droits

Dernière mise à jour : 02/04/2026

Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/acces-aux-droits/point-d-acces-aux-droits-droits-d-urgence-paris

Coordonnées

Adresse
voir antennes
PARIS

Email
contact@droitsdurgence.org

Site web
https://www.droitsdurgence.org/permanences-juridiques/

Informations de la fiche

Zone concernée
- Île-de-France

Informations complémentaires
Les Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris sont des lieux d'accueil gratuits et permanents permettant à chaque personne d'avoir accès à une information de proximité sur ses droits et devoirs et de bénéficier d'une aide dans ses démarches lorsqu'elle est confrontée à des problèmes juridiques ou administratifs.

Les Points d'Accès au Droit (PAD) des 18e et 20e arrondissements de Paris sont gérés par Droits d'urgence dans le cadre de marchés de services publics conclus avec la Ville de Paris, en collaboration avec un réseau d'associations partenaires présentes sur place selon les jours (l'agence Nationale pour l'information sur le Logement à la plage, la Ligue des droits de l'homme, Cresus, les délégués du Défenseur des Droits, ...).

Le public accueilli aux PAD est très diversifié (femmes isolées avec enfants, sortants de prison, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'addictions, personnes sans logement personnel, demandeurs d'emploi, ...)

Antenne 18ème : Point d'accès au droit (P.A.D. 18e)
2 rue de Suez

Antenne 20ème : Point d'accès au droit (P.A.D. 20)
18 rue Ramus